



## Première ponte de la saison 2024 d'une tortue Caouanne *Caretta caretta* sur une plage de Méditerranée Française continentale



@Explore&Preserve

***Samedi 20 juillet 2024 une tortue Caouanne est venue pondre sur une plage du Var. Les acteurs en charge du suivi et de la surveillance des tortues se sont immédiatement mobilisés pour mettre en place la protection du site de nidification.***

Des usagers de la plage de l'Almanarre, située sur la commune de Hyères ont signalé une tortue Caouanne en train de pondre samedi 20 juillet vers 22h. Averti, le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), représenté par l'experte tortues marines de l'Association Marineland, s'est rendu sur place avec des agents du Parc National de Port Cros, de l'Office français de la biodiversité, de la commune de Hyères, de la métropole Toulon Provence Méditerranée et de l'association Explore et Préserve afin de confirmer la présence d'œufs dans le nid.

## **Une ponte confirmée sur un lieu sensible**

Une attention particulière est portée sur ce nid situé sur une plage très fréquentée en cette période de l'année.

Après confirmation et validation de la ponte par les responsables du RTMMF, des instruments de suivi de température ont été mis en place afin de collecter des données scientifiques. Dans la continuité de l'été 2023, les acteurs de la conservation des tortues marines étaient en veille active depuis la mi-juin pour repérer d'éventuelles traces de ponte.

Fort de l'expérience de ces dernières années, un protocole de protection des nids a pu être rapidement déployé après validation par les différents acteurs de terrain.

Si les embryons se développent normalement, il faudra attendre la fin de la période d'incubation pour espérer observer l'émergence des tortillons.

## **Les bons gestes vis-à-vis de cette espèce protégée**

Pour rappel, la réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (nuisance lumineuse, dérangement, manipulation, harcèlement...) de ces espèces strictement protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles lors d'observation de tortues marines venues sur la plage pour pondre :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres pour ne pas la déranger,
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumières artificielles,
- ✓ Ne pas photographier avec un flash,
- ✓ Tenir les chiens en laisse,
- ✓ Ne pas toucher les tortues ni les œufs.

Chaque observation compte ! Vous avez observé une trace de tortue marine sur le sable ou une tortue marine en mer ou sur une plage, participez au réseau de surveillance sur les plages de Méditerranée continentale en relayant vos informations au **06 16 86 26 86**.

## ***A propos du Réseau Tortue Marine de Méditerranée Française (RTMMF)***

*Le RTMMF coorganise avec le Muséum national d'histoire naturelle responsable de l'Observatoire des tortues marines la formation des observateurs autorisés à intervenir sur les tortues marines fréquentant les eaux méditerranéennes françaises.*

*Avec ses partenaires scientifiques, institutionnels, associatifs ou organismes internationaux comme MedTurtle et l'UCN, le RTMMF participe à l'amélioration de la connaissance et de la conservation des tortues marines. Les missions du RTMMF sont prolongées par les interventions des centres de soins du CestMed au Grau du Roi, du CRFS d'Antibes et de CARI en Corse, chargés de recueillir les tortues vivantes nécessitant des soins avant de les relâcher en mer lorsque leur état ne présente plus de risque pour leur survie.*

### ***A propos de l'Observatoire des Tortues Marines (OTM)***

*L'Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine et Saint Pierre et Miquelon est un programme scientifique du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) permettant au RTMMF d'intervenir et de collecter des données en France métropolitaine sur les tortues marines, toutes protégées.*

### ***A propos de l'Office français de la biodiversité (OFB)***

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

*Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

Contact: Sidonie Catteau

s.catteau@marineland.fr

Tel.: +33 (0)6.16.86.26.86